

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00316

**OPH HABITAT ET METROPOLE - REVISION DES MODALITES DE VERSEMENT
DES OPERATIONS SOUTENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42 442 2442/0770-20210916-02021003160

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

OPH HABITAT ET METROPOLE - REVISION DES MODALITES DE VERSEMENT DES OPERATIONS SOUTENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE

La Métropole a apporté une subvention à des opérations d'habitat social conduites par les quatre offices publics de l'habitat devenus Habitat et Métropole au 1^{er} janvier 2021 (OPH Firminy, Gier-Pilat Habitat, Métropole Habitat Saint-Etienne et Ondaine Habitat).

Ces subventions ont fait l'objet de conventions de participation financière conclues entre la Métropole et chaque Office Public de l'Habitat bénéficiaire. Le paiement des subventions accordées est encore en cours pour 66 opérations totalisant 8 974 486 € de participation financière métropolitaine délibérée de 2010 à 2020 (principe de paiement des subventions aux bailleurs sociaux en dix annuités).

Sur les 8 974 486 € de subventions accordées par la Métropole, 3 192 174 € ont été payés avant le 1^{er} septembre 2021 (36 %) et un montant de 5 782 312 € reste à payer (64 %).

L'objet du présent rapport est de valider la signature d'une convention de participation financière avec Habitat et Métropole, reprenant les 66 opérations soutenues par la Métropole avant le 1^{er} janvier 2021 dont le paiement est encore en cours.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre le protocole d'aide conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) validé par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 05 octobre 2020, le calendrier de versement des subventions aux opérations comprises dans ce protocole doit être révisé. Le projet de convention modifie le calendrier des paiements en prévoyant le paiement de 1 847 431 € d'ici le 31 décembre 2021 et le paiement de 3 934 881 € de 2022 à 2027.

Le projet de convention annule et remplace les conventions signées pour les 66 opérations concernées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de participation financière avec Habitat et Métropole reprenant les 66 opérations soutenues par la Métropole avant le 1^{er} janvier 2021 dont le paiement est encore en cours, qui annule et remplace les conventions signées pour ces opérations ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention;**

- prend acte de la modification du calendrier des paiements, avec un montant de paiements de 1 847 431 € d'ici le 31 décembre 2021 et de 3 934 881 € de 2022 à 2027 ;
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destinations HABB1, HABB2, LLS3, LLSR3 et LLSPV du budget habitat sur les exercices 2021 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU